



Commune de François

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, PRALON Marine, LECLERC Bénédicte, DELESSARD Martine
Messieurs, BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, COUDRY Sébastien, PONS François. LAPOUGE Damien

Absents excusés :

Monsieur LORY Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur MOUTON Patrice
Monsieur HENRIOT Francis donne pouvoir à DELESSARD Martine
Madame TANNIERES Brigitte donne pouvoir à Madame SIMON BOUVRET Geneviève
Monsieur DUMORTIER Florent donne pouvoir à Monsieur COUDRY Sébastien.
Madame SANDER Annie donne pouvoir à Monsieur BOURGEOIS Émile
Madame BORRINI Catherine donne pouvoir à Monsieur PONS François

HOUSSIN Thomas

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 6
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 18
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Patrice MOUTON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 3 septembre 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Choix du prestataire pour l'installation de toilettes publiques
- 3) Convention de mise à disposition de bois façonné bord de route à l'ONF
- 4) Prolongation d'un compte à terme

Divers :

. Questions diverses



La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal Monsieur Patrice MOUTON est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2025 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2025/053

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- DESAUTEL – Remplacement extincteurs – mairie : 524,58 € T.T.C
- DESAUTEL – Pose de signalisation – salle des associations : 95,02 € T.T.C
- JAVEL BARBIZIER – Autolaveuse – gymnase : 7 020,70 € T.T.C
- HUOT – Souffleur : 929,00 € T.T.C
- CDEI – Nettoyage accotement chemin de la Dinde : 980,00 € T.T.C
- NAT&SENS – Réassort de 2 tables – salle du conseil : 727,20 € T.T.C
- CRIJ – 150 Cartes avantages jeunes – 1 350,00 € T.T.C
- SPORT DIFFUSION – buts de handball : 2 420,00 € T.T.C
- GLOBAL SIGNALISATON – Pose de panneaux rue Jovinet : 1 470,00 € T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE TOILETTES AUTONOMES

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2025/054

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2025/024 du 07/04/2025, le conseil municipal à approuver le programme de travaux 2025.

Monsieur le Maire présente le projet d'installation de toilettes autonomes sur le complexe sportif Claude PREIONI.

Ce secteur fréquenté toute l'année ne dispose d'aucun sanitaire accessible. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, la commune a donc le projet d'équiper ce secteur de toilettes publiques autonomes.

Il convient de délibérer sur le choix du prestataire pour l'exécution de ces travaux.

2 offres ont été reçues :

- Entreprise SAGELEC avec option pare-vue pour un montant de 30 389,00 € HT soit 36 466,80 € TTC
- Entreprise TOILITECH pour un montant de 34 100,00 € HT soit 40 920,00 € TTC

En date du 7 juillet 2025, la commission Patrimoine s'est réunie pour examiner les offres reçues et propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise SAGELEC, mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise SAGELEC d'un montant de 36 466,80 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

3/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BOIS FAÇONNÉ BORD DE ROUTE À L'ONF

Rapporteur : Cécile DUBOIS

Délibération du Conseil Municipal 2025/055

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la signature d'une convention établie avec l'ONF pour une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) pour les chantiers d'exploitation de bois en vue d'une commercialisation dans le cadre de contrats d'approvisionnements. Cette convention définit les modalités techniques et financières de la prestation réalisée par l'ONF.

La convention rappelle en quoi le recours aux contrats d'approvisionnement est bénéfique pour garantir la récolte et la commercialisation de bois issus de la gestion durable du patrimoine communale, tout en optimisant les retombées économiques et sociales sur le territoire pour les industriels de la première transformation. La commune n'étant pas en mesure de prendre en charge par ses propres salariés ou en régie l'exploitation et la mise à disposition bord de route des bois, il est proposé de confier à l'ONF la prestation d'ATDO.

A titre d'information, cette convention produit, en annexe C, une analyse économique prévisionnelle du chantier pour 2025. Celle-ci est évaluée à 1 927,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de valider la convention établie avec l'ONF,
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.



4/ RECONDUCTION D'UN COMPTE A TERME

Rapporteur : Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2025/056

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 9 juillet 2024, le conseil municipal l'avait autorisé à déposer une demande d'ouverture d'un compte à terme pour placer un montant de 289 000 issu de la vente de l'ancienne école de la Belle Etoile pour une durée de 12 mois.

Ce placement est arrivé à échéance le 13 juillet 2025.

Considérant le niveau de la trésorerie communale à l'issue de ce placement et après analyse des besoins en trésorerie sur une période de 12 mois ;

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État ;

Considérant que la commune remplit les conditions pour procéder au renouvellement du placement d'une partie de son excédent de trésorerie ;

Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement du placement sur un compte à terme (CAT) auprès de l'État, pour un montant de 289 000,00 € et pour une durée de 12 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise Monsieur le Maire à reconduire le compte à terme pour une période de 12 mois pour un montant de 289 000€

QUESTIONS DIVERSES

- L'étude hydrologique pour l'extension du cimetière est prévue le 17 septembre
- Les Bons à Tirer des panneaux du parcours patrimoine ont été reçus. Il faut les analyser et les valider
- Les travaux de désimperméabilisation des cours d'école ont été finis pour la rentrée scolaire.
- Les parents d'élèves vont faire des propositions pour l'aménagement de la plateforme d'attente des élèves à l'entrée de l'école élémentaire.
- Finances : Trésorerie au 08 septembre 2025 : 1 019 696,75
- Le club de l'archerie cherche à monter un club à François
- Le déplacement du terrain de pétanque est en cours d'étude
- Personnel :
 - recherche d'une personne supplémentaire à la cantine pour faire face à l'augmentation des enfants inscrits à la restauration scolaire.
 - accueil d'une nouvelle ATSEM à l'école maternelle,
 - recrutement en cours pour le remplacement d'une secrétaire

- Urbanisme :
 - fin de la période de concertation pour le PLUI le 30 septembre,
 - un nouveau permis a été déposé par le magasin Gédibois,
 - dépôt de permis de 18 logements sur le terrain Rousseau,
 - un permis a été déposé pour l'installation d'un laboratoire dans la zone aux Routes
- Voirie : renouvellement des candélabres rue Champey et rue de Terre Rouge.
- Remerciement de la famille Morel suite au décès de monsieur Jean-Jacques MOREL
- Demande de réglage des horloges pour l'extinction nocturne des lampadaires

Liste des délibérations du 8 septembre 2025

N°2025/053 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.

N°2025/054 : Choix du prestataire pour l'installation de toilettes publiques

N°2025/055 : Convention de mise à disposition de bois façonné bord de route à l'ONF

N°2025/056 : Prolongation d'un compte à terme

Le Maire,

Le secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Patrice MOUTON

